

Avis Technique 12/14-1682_V1

Remplace les Avis Techniques 12/14-1682 et 12/15-1639

Système de revêtement de sol à usage sportif associant un revêtement de sol résilient et un complexe de doublage en pose désolidarisée

Loose-laid sport flooring system with a prefabricated composite sub-structure and a bonded resilient floor covering

Systemes

Taraflex System

Top Comfort

Taraflex System

Endurance

Titulaire : Société Gerflor
43 Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare

Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 3 octobre 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et Produits Connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, les 30 mai et 28 juin 2018, les procédés « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT » et « TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE » présentés par la Société GERFLOR. Il a formulé sur ces systèmes l'Avis Technique ci-après, qui remplace les Avis Techniques 12/14-1682 et 12/15-1639. Cet avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Systèmes de revêtements de sol à usage sportif destinés à la pose désolidarisée du support, comprenant :

- un revêtement de sol PVC ou linoléum à usage sportif décrit au Dossier Technique ;
- un complexe de doublage préfabriqué constitué :
 - en partie supérieure, d'un panneau à base de bois ;
 - en âme, d'un panneau nid d'abeille en polymère ;
 - en sous face, d'une sous-couche en aggloméré de polyuréthane.
- Une feuille de polyéthylène, d'épaisseur minimum 0.2 mm ;

Pour le système en variante TOP COMFORT, le panneau de surface est un panneau d'aggloméré ; les dimensions du complexe sont de 2,10 m x 1,28 m et l'épaisseur totale est de 38 mm.

Pour le système en variante ENDURANCE, le panneau de surface est un panneau de contreplaqué ; les dimensions du complexe sont de 2,10 m x 1,28 m et l'épaisseur totale est de 35 mm.

1.2 Mise sur le marché

Revêtements de sol PVC

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits TARAFLEX RECREATION 45, TARAFLEX POLYVALENT, TARAFLEX RECREATION 60 / TRADISPORT, TARAFLEX EVOLUTION et TARAFLEX SURFACE font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Revêtement de sol linoléum

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits LINODUR SPORT, COLORETTE SPORT et NATURE SPORT font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine d'emploi proposé :

2.11 Pose sur supports neufs

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes) tels que considérés dans la norme NF P 90-202 d'avril 2009, sur tous les supports visés par cette même norme :

- dallage en béton sur terre-plein ;
- support à base de béton bitumineux ;
- support à base d'asphalte.

ainsi que sur les supports suivants :

- plancher dalle selon NF DTU 21 ;
- dalle ou chape selon NF DTU 26.2 ;
- chape fluide bénéficiant d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

L'emploi sur plancher chauffant et sur plancher chauffant rafraichissant ainsi que sur supports comportant un joint de dilatation dans l'aire de jeu est exclu.

2.12 Pose sur supports en rénovation

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes) tels que considérés dans la norme NF P 90-202 d'avril 2009, sur les supports décrits ci-après :

2.121 Supports à base de liants hydrauliques

- Supports conçus et réalisés selon la norme NF P 11-213 (réf. DTU 13.3) de 03/2005 : travaux de dallages à base de liants hydrauliques dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % et chapes

adhérentes sur dallage dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % ;

- Planchers à base de liants hydrauliques, chapes incorporées, chapes rapportées, désolidarisées et adhérentes ou désolidarisées sur plancher, dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % ;
- Supports décrits précédemment revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine sur support à liants hydrauliques, sols PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservées.

2.122 Supports à base de liants hydrocarbonés : asphalte, béton bitumineux

Supports nus ou revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine sur support à liants hydrocarbonés, sols PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservées.

2.13 Limitations

Dans tous les cas, l'emploi sur plancher chauffant et sur plancher chauffant rafraichissant est exclu.

Le présent document ne considère pas le cas de gradins mobiles mis en place sur le revêtement.

Remarque : Il convient de tenir compte de l'épaisseur du système choisi dans la conception de l'ouvrage, notamment pour les réservations.

2.2 Appréciation sur les éléments constitutifs des systèmes

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le système « TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE SURFACE » avec revêtement de sol TARAFLEX SPORT SURFACE fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1 valable sur support bois et supports classés A1_{fl}-s1 et A2_{fl}-s1 (Rapport de classement européen du LNE n°F100449-CEMATE/21 du 15 mai 2006).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT RECREATION 45 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable sur support bois et supports classés A1 et A2 (Rapport du LNE n°N011580-DE/3 du 5 avril 2012).

Le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT polyvalent avec revêtement de sol sportif collé TARAFLEX POLYVALENT fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable en pose collée sur support bois avec extension aux supports classés A1_{fl} ou A2_{fl}.

Le système « TARAFLEX SYSTEM TARAFLEX TOP COMFORT RECREATION 60 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable sur support bois et supports classés A1 et A2 (Rapport du LNE n° P110616-DE/3 du 9 juillet 2013).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT TRADISPORT » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable sur support bois et supports classés A1 et A2. (Rapport du LNE n° P110616-DE/4 du 30 janvier 2014).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT Evolution » avec revêtement de sol PVC TARAFLEX EVOLUTION, fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement C_{fl}-s1, valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³ (Rapport du CRET n° 2017/201-1 du 18 Décembre 2017).

Le système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINO », avec revêtement de sol LINODUR SPORT 4 mm ou revêtement de formulation strictement identique, fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement D_{fl}-s1

valable avec le revêtement collé avec une colle acrylique sur tous supports en bois de masse volumique du substrat pour utilisation finale supérieure ou égale à celle du substrat standard multiplié par 0,75, avec panneau composite et mousse polyuréthane sous le panneau en bois (Rapport de classement européen du LNE n° M050585 - DE/3 du 12 juillet 2011).

Le système « TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINO », avec revêtement de sol LINODUR SPORT 4 mm ou revêtement de formulation strictement identique, fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 avec classement D_{fl-s1} valable avec le revêtement collé avec une colle acrylique sur tous supports en bois de masse volumique du substrat pour utilisation finale supérieure ou égale à celle du substrat standard multiplié par 0,75, avec panneau composite et mousse polyuréthane sous le panneau en bois (Rapport de classement européen du LNE n° M050585 - DE/4 du 12 juillet 2011).

Isolation acoustique des systèmes

Efficacité normalisée au bruit de choc ΔL_w non communiquée.

Caractéristiques sportives

Le présent Avis Technique ne vise pas les caractéristiques sportives du revêtement ni, à fortiori, celles du complexe associant le revêtement PVC ou linoléum aux panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT ou TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE.

Données environnementales

Les systèmes TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité – Entretien

Dans des conditions d'usage et d'entretien normales pour des locaux sportifs, dans le cadre du présent Avis, la présomption de durabilité du système est de l'ordre d'une dizaine d'années.

Les méthodes préconisées à l'article 6 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol ses caractéristiques d'aspect et d'usage à un niveau satisfaisant.

2.23 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est faite conformément aux dispositions de l'article 4 du Dossier Technique sur les supports décrits à l'article 2.1 ci-avant. Elle ne présente pas de difficulté particulière mais nécessite une bonne connaissance à la fois des règles applicables à la pose de panneaux à base de bois et de celles relatives à la pose des revêtements de sol plastiques à usage sportif et à la pose des revêtements de sol linoléum ; il convient en particulier de veiller au respect des dispositions énoncées ci-après.

Sur le chantier, les panneaux doivent être stockés dans les conditions prévues par la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), les revêtements de sol plastiques dans les conditions décrites dans la norme NF DTU 53.2 et les revêtements de sol linoléum dans les conditions décrites dans le CPT e-Cahier du CSTB 3703 « Revêtements de sol linoléum collés ».

Leur mise en œuvre respective s'effectue conformément à ces mêmes référentiels, notamment avec interposition d'un film de polyéthylène de 200 μ m d'épaisseur minimale, avec recouvrement des lés sur 20 cm et

remontée en plinthe au niveau fini du revêtement ; un soin particulier doit être apporté à la mise en place de ce film.

La durée de stockage des panneaux sur le chantier et le délai de recouvrement par le revêtement de sol plastique ou le revêtement de sol linoléum devront être les plus courts possibles afin de ne pas en perturber l'équilibre hygrométrique.

Le jeu de dilatation périphérique préconisé, de 1 cm pour 10 m, doit être strictement respecté ; le même espace doit être ménagé aux angles.

Préalablement à la pose du revêtement de sol, il appartient à l'entreprise de s'assurer du respect des tolérances de désaffleurement et d'ouverture de jeu entre panneaux.

Les colles doivent être choisies parmi celles figurant dans les Annexes 1 et 2 du Dossier Technique en fonction de la nature du revêtement, à l'exclusion de toute autre colle. Le marouflage doit être soigné ; il est effectué en deux temps.

La Société GERFLOR assure une formation aux entreprises qui le demandent et met un technicien ainsi qu'un kit d'outillage à disposition des entreprises qui le souhaitent pour le démarrage de chantier.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Qualification de l'entreprise

L'entreprise doit être qualifiée pour la pose des panneaux, des revêtements de sol plastiques et des revêtements de sol linoléum.

2.3.2 Assistance technique

Il appartient à la Société GERFLOR d'apporter son assistance technique à l'entreprise si celle-ci le lui demande.

2.3.3 Cas de la pose sur dalles en vinyle-amiante

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au e-Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.4 Consistance des travaux

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », Cahier des clauses spéciales. En outre :

- Pour les travaux neufs et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de reprofilage du support sont à la charge de l'entreprise de gros œuvre qui a réalisé le support.
- Pour les travaux en rénovation et lorsqu'elles sont nécessaires, les opérations éventuelles de préparation du support sont à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtements de sol et sont exécutées conformément aux dispositions du Dossier Technique.

2.3.5 Chauffage des locaux

L'attention du Maître d'ouvrage et de Maître d'œuvre sont attirées sur le fait que la température ambiante requise pour la pose est d'au moins + 15°C. Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il leur appartient de prendre les dispositions afin que cette exigence de température soit assurée pendant toute la durée des travaux.

2.3.6 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Température ambiante des locaux et température du support

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux et du support afin de respecter l'exigence de température ambiante minimale de + 15°C pour la pose du revêtement linoléum.

En cas de non-conformité, l'entreprise devra alerter le Maître d'œuvre afin que celui-ci prenne les dispositions nécessaires pour satisfaire à cette exigence.

2.37 Réserveur d'épaisseur

Le maître d'œuvre doit prendre en compte l'épaisseur du système choisi dans la conception de l'ouvrage pour le calcul de la réserveur d'épaisseur.

2.38 Joints de dilatation du support

En travaux neufs, les supports comportant un joint de dilatation sur l'aire de jeu sont exclus.

En travaux de rénovation, une étude sera diligentée par le Maître d'œuvre afin de repérer les éventuels joints de dilatation et de déterminer leurs mouvements possibles ainsi que les possibilités ou non de recouvrement par un profilé, notamment dans le cas d'un plancher béton. Le cas échéant, un traitement adapté de ces joints devra être défini à l'issue de cette étude.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine accepté (cf. paragraphe 2.1) est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 octobre 2026 (date de la fin de validité décidée en GS arrondie au dernier jour du mois).

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Modifications par rapport aux Avis Techniques précédents 12/14-1682 et 12/15-1639

Il s'agit d'une révision des deux Avis Techniques 12/14-1682 et 12/15-1639 et de leur fusion en un seul document essentiellement en raison du fait que les systèmes sont constitués du même complexe de panneaux de doublage, posé de façon strictement identique, et ne diffèrent que par les natures de revêtements de sol sportifs associés : en PVC ou en linoléum, avec des prescriptions de mise en œuvre particulières à chacun. Le domaine d'emploi est également identique pour les deux procédés et n'a pas été modifié.

L'usine de Delmenhorst en Allemagne qui fabrique le revêtement linoléum a été rachetée en février 2018 par la Sté. GERFLOR qui commercialise désormais directement tous les composants des systèmes ; les conditions de production et de contrôle du revêtement linoléum sont restées identiques par rapport à l'ancien Avis Technique 12/15-1639.

Les modifications du Dossier Technique fusionné ont porté sur les points suivants :

- Le panneau d'épaisseur 36 mm est supprimé ;
- L'épaisseur totale nominale du revêtement PVC TARAFLEX EVOLUTION est modifiée et est de 7,5 mm (anciennement 7 mm) ;
- Les anciens systèmes associant les panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE au revêtement linoléum d'épaisseur 3,2 mm MARMORETTE ont été supprimés ;
- Les appellations des systèmes associant les panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE aux revêtements linoléum d'épaisseur 4 mm deviennent respectivement TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINO et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINO ;
- Le revêtement sportif linoléum d'épaisseur 4 mm est maintenant disponible en 3 décors : LINODUR SPORT, COLORETTE SPORT et NATURE SPORT ;
- Introduction des produits suivants, pour la mise en œuvre des revêtements de sol sportifs en PVC sur les panneaux TARAFLEX SYSTEM :
 - colles CEGE 100 HQT de SIKA-CEGECOL, 915 LANKOCRYL PLUS de PAREXGROUP et PLASTIMANG de BOSTIK ;
 - primaires PRIMASOL R de BOSTIK, ECOPRIM T de MAPEI, 165 PROLIPRIM UNIVERSEL de PAREXGROUP, CEGEPRIM RN de SIKA CEGECOL et PE 260 de UZIN.
- Les colles acryliques CEGE 100 HQT, TEC 414 et LE 43 ont été rajoutées dans les préconisations de mise en œuvre du revêtement linoléum sur les panneaux TARAFLEX SYSTEM.

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Avis Technique, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Aspect de surface

L'exploitant est informé qu'il n'est pas exclu que le spectre de la jonction entre panneaux bois puisse être visible à la surface du revêtement de sol dans le cas où celui-ci est de coloris uni.

3.4 Entretien

L'attention du Maître d'ouvrage et de l'exploitant est attirée sur la nécessité de prévoir et de mettre en œuvre un protocole d'entretien adapté aux sports pratiqués, notamment dans le cas d'utilisation de résines lors de la pratique des activités sportives.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du système et de sa mise en œuvre

1. Principe

1.1 Type

Systèmes de revêtements de sol à usage sportif constitués d'un revêtement de sol PVC ou linoléum manufacturé et de panneaux préfabriqués destinés à la pose en désolidarisation du support.

Les systèmes de revêtement de sol comprennent :

- le film polyéthylène d'épaisseur minimale 200µm décrit au § 2.3
- le panneau préfabriqué constitué :
 - d'une surface en bois aggloméré (TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT) ou contreplaqué (TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE) ;
 - d'une couche médiane en composite renforcé de type nid d'abeilles ;
 - et d'une sous-couche en mousse de polyuréthane aggloméré ;
- un des revêtements de sol résilients manufacturés et ses produits de mise en œuvre associés (primaires, colles, cordon de soudure) décrits ci-dessous :
 - soit les revêtements de sol sportifs à base de PVC sur sous-couche alvéolaire ou compacts et leurs produits de mise en œuvre associés définis en Annexe 1 ;
 - Soit les revêtements de sol à base de linoléum d'épaisseur 4 mm et leurs produits de mise en œuvre associés définis en Annexe 2 ;
- les plinthes.

1.2 Domaine d'emploi

1.2.1 Supports neufs

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes) tels que considérés dans la norme NF P 90-202 d'avril 2009, sur tous les supports visés par cette même norme :

- dallage en béton sur terre-plein ;
- support à base de béton bitumineux ;
- support à base d'asphalte.

ainsi que sur les supports suivants :

- plancher dalle selon NF DTU 21 ;
- dalle ou chape selon NF DTU 26.2 ;
- chape fluide bénéficiant d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

L'emploi sur plancher chauffant et sur plancher chauffant rafraichissant ainsi que sur supports comportant un joint de dilatation dans l'aire de jeu est exclu.

1.2.2 Supports en rénovation

Locaux sportifs intérieurs (à l'exclusion des salles polyvalentes) tels que considérés dans la norme NF P 90-202 d'Avril 2009, sur les supports décrits ci-après :

1.2.2.1 Supports à base de liants hydrauliques

- Supports conçus et réalisés selon la norme NF P 11-213 (réf. DTU 13.3) de 03/2005 : travaux de dallages à base de liants hydrauliques dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % et chapes adhérentes sur dallage dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % ;
- Planchers à base de liants hydrauliques, chapes incorporées, chapes rapportées, désolidarisées et adhérentes ou désolidarisées sur plancher, dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % ;
- Supports décrits précédemment revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine sur support à base de liants hydrauliques, revêtements de sol PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservés.

1.2.2.2 Supports à base de liants hydrocarbonés : asphalte, béton bitumineux

Supports nus ou revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent : peinture de sol et résine sur support à liants hydrocarbonés, sols

PVC/caoutchouc et dalles semi-flexibles avec ou sans amiante conservés.

1.2.3 Limitations

Dans tous les cas, l'emploi sur plancher chauffant et sur plancher chauffant rafraichissant est exclu.

Le présent document ne considère pas le cas de gradins mobiles mis en place sur le revêtement.

Remarque : Il convient de tenir compte de l'épaisseur du système choisi dans la conception de l'ouvrage, notamment pour les réservations.

2. Définition

2.1 Systèmes TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

2.1.1 Panneaux

Nature

Panneaux préfabriqués constitués :

- d'une surface en bois aggloméré d'épaisseur 16 mm ;
- d'une couche médiane en polymère composite renforcé d'épaisseur 10 mm ;
- d'une sous-couche en mousse de polyuréthane agglomérée d'épaisseur 12 mm.

Le panneau de surface en bois aggloméré est un panneau CTB-H conforme à la norme NF P 63-203 (réf. DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois » et à la norme NF EN 312.

Aspect

La face supérieure est en bois aggloméré d'épaisseur 16 mm poncé, lisse, usiné avec rainure et languette.

La couche médiane est un panneau de nid d'abeille d'épaisseur 10 mm et de couleur blanche ; elle déborde de 5 cm sur les 2 cotés par rapport au panneau de surface.

La face inférieure est une mousse de polyuréthane de couleur bleue de 12 mm d'épaisseur.

Distributeur

Société GERFLOR.

Caractéristiques d'identification

Longueur totale des panneaux : 2,10 m.

Longueur utile des panneaux : 2,05 m.

Largeur totale des panneaux : 1,28 m.

Largeur utile des panneaux : 1,23 m.

Épaisseur totale : 38 mm (± 1 mm).

Masse surfacique totale moyenne : 12,6 kg/m² (± 1 kg/m²).



Panneau TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

2.12 Revêtements de sol sportifs associés

Cf. descriptif en Annexes 1 et 2 en fin de Dossier Technique

2.13 Appellation commerciales des systèmes

Cf. Annexes 1 et 2 en fin de Dossier Technique

2.2 Systèmes TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

2.21 Panneaux

Nature

Panneaux préfabriqués constitués :

- d'une surface en bois contreplaqué d'épaisseur 15 mm ;
- d'une couche médiane en polymère composite renforcé d'épaisseur 10 mm ;
- d'une sous-couche en mousse de polyuréthane agglomérée d'épaisseur 10 mm.

Aspect

La face supérieure est en bois contreplaqué d'épaisseur 15 mm poncé, lisse, usiné avec rainure et languette.

La couche médiane est un panneau de nid d'abeille d'épaisseur 10 mm et de couleur blanche ; elle déborde de 5 cm sur les 2 côtés par rapport au panneau de surface.

La face inférieure est une mousse de polyuréthane de couleur rose de 10 mm d'épaisseur.

Distributeur

Société GERFLOR.

Caractéristiques d'identification

Longueur totale des panneaux : 2,1145 m.

Longueur utile des panneaux : 2,050 m.

Largeur totale des panneaux : 1,2945 m.

Largeur utile des panneaux : 1,230 m.

Épaisseur totale : 35 mm (± 1 mm).

Masse surfacique totale moyenne : 12,7 kg/m² (± 1 kg/m²).



Panneau TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

2.22 Revêtements de sol sportifs associés

Cf. descriptif en Annexes 1 et 2 en fin de Dossier Technique

2.23 Appellations commerciales des systèmes

Cf. Annexes 1 et 2 en fin de Dossier Technique

2.3 Film polyéthylène d'interposition

Film polyéthylène de **200 µm d'épaisseur minimale**, présenté en rouleaux, disponible dans le réseau professionnel de distribution de produits et matériaux pour le bâtiment.

3. Fabrication et Contrôles

3.1 Fabrication

3.11 Panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

Les différents éléments des panneaux font l'objet d'un cahier des charges de fournitures.

Les 3 composants des panneaux TOP COMFORT et ENDURANCE (panneaux bois, composite, mousse) sont assemblés par collage sous pression et font l'objet d'un cahier des charges de fabrication.

3.12 Revêtements de sol sportifs

Les revêtements de sol à base de PVC sont fabriqués à l'usine de Tarare (69170) du Groupe GERFLOR.

Les revêtements de sol linoléum sont fabriqués à l'usine de Delmenhorst (Allemagne) du Groupe GERFLOR.

3.2 Contrôles

3.21 Panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE

La Société GERFLOR a mis en place un cahier des charges en assurance qualité sur la fourniture, les matières premières, les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication, les produits finis et le stockage.

Les rôles et obligations du site de production sont bien définis et font l'objet d'un cahier des charges.

3.22 Revêtements de sol

La Société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de production et sur les produits finis.

Les rôles et obligations des sites de production sont bien définis et font l'objet d'un cahier des charges dans le cadre de la certification ISO 9001.

La Société GERFLOR est également certifiée ISO 14001.

Le revêtement sur mousse TARAFLEX EVOLUTION est certifié NF-Sols Sportifs.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE est réalisée conformément aux dispositions décrites dans les normes NF DTU 51.3 « Plancher en bois ou en panneaux à base de bois », complétées, modifiées ou précisées comme ci-après concernant le taux d'humidité et l'obligation du pare vapeur.

La mise en œuvre des revêtements de sol PVC associés est réalisée suivant la norme NF DTU 53.2 "Revêtements de sol PVC collés" et celle des revêtements de sol linoléum associés selon le e-Cahier du CSTB n°3703 CPT « Revêtement de sol linoléum collés » complétées et modifiées selon les articles suivants et les Annexes 1 et 2 en fin de Dossier Technique.

4.1 Supports

4.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques et à base de sulfate de calcium

Cf. *Tableau 1* en fin de Dossier Technique.

4.111 Nomenclature des supports

- Supports en dallage sur terre-plein conformes à la norme NF P 11-203 (réf. DTU 13.3 P2) tels que définis à l'article 3 de la norme NF P 90-202 d'avril 2009 ;
- Planchers-dalle selon norme NF DTU 21 ;
- Dalle ou chape selon norme NF DTU 26.2 ;
- chapes fluides base ciment ou base sulfate de calcium sous Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

En outre, sont admis :

- les supports dont le temps de séchage trop court ne respecte pas les exigences de taux d'humidité de la norme NF DTU 53.2 ou de la norme NF P 90-202 mais dont le délai de séchage est d'au moins 28 jours ;
- les supports à base de liants hydrauliques dont le taux d'humidité est inférieur ou égal à 7 % ;
- les supports fissurés ne permettant pas une pose collée selon les règles de l'art ;
- les supports pollués (taches grasses,...) ne permettant pas une préparation du support correcte pour un revêtement collé.

4.112 Exigences relatives au support

Le délai de séchage minimum est de 28 jours.

Le support ne doit pas comporter de joint de dilatation dans l'aire de jeu.

Le support doit être propre et débarrassé de tout dépôt, déchet ou trace de peinture.

La siccité du support est mesurée avec l'appareil « bombe à carbure » à une profondeur de 4 cm minimum conformément à l'annexe B de la norme NF DTU 53.2. Elle doit être inférieure à 7 % pour les supports à

base de liants hydrauliques et inférieure à 1 % pour les supports à base de sulfate de calcium.

Rappel de l'exigence de la norme NF P 90-202 d'Avril 2009 concernant la planéité du support :
6 mm sous la règle de 3 m

4.113 Travaux préparatoires

Les joints du support doivent être préparés comme suit.

- Joint d'isolement : il doit être bourré d'une matière souple et élastique.
- Joints de retrait : pas de traitement particulier.
- Joints de construction : pas de traitement particulier.

4.12 Supports neufs en béton bitumineux

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique.

4.121 Nomenclature des supports

Supports neufs tels que définis dans la norme NF P 90-202 d'Avril 2009.

4.122 Exigences relatives aux supports

Délai de recouvrement : 3 semaines minimum après réalisation du support.

Rappel de l'exigence de la norme NF P 90-202 d'Avril 2009 concernant la planéité du support :
6 mm sous la règle de 3 m

4.13 Supports neufs en asphalte

Cf. Tableau 1 en fin de Dossier Technique.

4.131 Nomenclature des supports

Supports neufs tels que définis dans la norme NF P 90-202 d'Avril 2009.

4.132 Exigences relatives aux supports

Rappel de l'exigence de la norme NF P 90-202 d'Avril 2009 concernant la planéité du support :
6 mm sous la règle de 3 m

4.14 Supports en rénovation à base de liants hydrauliques

4.141 Nomenclature des supports

- Dallages, conformes à la norme NF P 90-202 d'avril 2009, et chapes adhérentes sur dallage, nus ou remis à nu (décrits à l'article 1.221), y compris les supports ne répondant pas à la planéité requise de la norme NF P 90-202 ;
- Planchers à base de liants hydrauliques, chapes incorporées, chapes rapportées désolidarisées et adhérentes ou désolidarisée sur plancher, nus ou remis à nu (décrits à l'article 1.221).

4.142 Exigences relatives aux supports

Tolérance de planéité du support de 8 mm sous la règle de 3 m et 5 mm sous la règle de 20 cm.

Taux d'humidité inférieur au égal à 7 %.

4.143 Travaux préparatoires

Correction de la planéité selon le cas par :

- Action mécanique sur les bosses : rabotage, ...
- Réparation ponctuelle des défauts de surface à l'aide d'un mortier de réparation du béton faisant l'objet de la marque NF produits de réparation des structures en béton et présentant un caractère autolissant.

Traitement des joints de dilatation :

- Un diagnostic du support sera systématiquement réalisé afin de repérer les joints de dilatation, de déterminer les mouvements possibles et les possibilités ou non de recouvrement par un profilé, notamment dans le cas d'un plancher béton. Le cas échéant, un traitement adapté de ces joints devra être défini.

4.15 Supports en rénovation à base de liants hydrocarbonés : asphalte et béton bitumineux

4.151 Nomenclature des supports

Supports nus ou remis à nu (décrits à l'article 1.222), conformes à la norme NF P 90-202 d'avril 2009 y compris supports ne répondant pas à la planéité requise de la norme NF P 90-202.

4.152 Exigences relatives aux supports

Tolérance de planéité du support de 8 mm sous la règle de 3 m et 5 mm sous la règle de 20 cm.

4.153 Travaux préparatoires

Supports anciens en asphalte

Ragréage localisé :

Appliquer un primaire adapté, si nécessaire accompagné d'un enduit de ragréage de classement minimum P3 faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité pour l'emploi visé.

Cf. e-Cahier CSTB 3635_V2 CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs – travaux de rénovation ».

Supports anciens en béton bitumineux

Correction de la planéité selon le cas par :

- Action mécanique sur les bosses : rabotage, ...
- Rebouchage ponctuel des flaches à l'aide d'un produit adapté ;
- Mise en œuvre d'une chape traditionnelle ou d'une chape fluide à base anhydrite.

4.16 Supports anciens revêtus d'un ancien revêtement de sol adhérent

4.161 Nomenclature des supports

- Anciens revêtements de sols à base d'amiante (DVA,...) ;
- Anciens revêtements de sols sportifs ;
- Anciennes peintures de sol ;
- Anciennes résines coulées.

4.162 Exigences relatives aux supports

Tolérance de planéité du support de 8 mm sous la règle de 3 m et 5 mm sous la règle de 20 cm.

4.163 Travaux préparatoires

Anciennes dalles vinyle-amiante

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle des dalles, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur, qui précise entre autres les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Anciens revêtements de sols sportifs

Nettoyage soigneux de la surface si le revêtement est adhérent, sinon procéder à l'enlèvement complet.

Anciennes peinture de sol

Traitements des zones avec défauts, ponçage et nettoyage.

Cf. partie 2 C du e-Cahier CSTB 3635_V2 CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs – travaux de rénovation ».

Anciennes résines coulées

Ponçage, puis dépoussiérage.

Cf. partie 2 D du e-Cahier CSTB 3635_V2 CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs – travaux de rénovation ».

4.2 Stockage et conditions de pose des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et ENDURANCE

Stockage

Les panneaux sont stockés conformément à l'article 5.1.4 de la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois », emballages ouverts.

Ouvrir les emballages des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE.

Température et humidité relative ambiantes

La température minimale du local doit être de +15 °C pour la pose des panneaux.

L'humidité relative ambiante doit être comprise entre 30 et 60 %.

4.3 Mise en œuvre des panneaux TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et ENDURANCE

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

Les panneaux sont posés conformément à la norme NF P 63-203-1 (DTU 51.3) complétée, modifiée ou précisée comme suit concernant l'absence de fractionnement sur la totalité du gymnase (cf. jeu périphérique) et le traitement des joints entre panneaux (produit dur et non pas souple).

4.31 Mise en place de la feuille polyéthylène

La feuille de polyéthylène, d'épaisseur minimum 0,2 mm (cf. article 2.3), doit être mise en place sur la totalité du support, avec un recouvrement de 20 cm entre lés. Le recouvrement est fixé avec un adhésif simple face.

La feuille est découpée soigneusement autour des réservations.

Elle est remontée en plinthe sur la périphérie jusqu'au niveau fini du TARAFLEX SYSTEM.

4.32 Réalisation des jeux périphériques

Un jeu de dilatation de 1 cm pour 10 m doit être ménagé à la périphérie et au droit de tout obstacle.

En conséquence, des bandes sont découpées dans les plaques de polystyrène de 2 cm d'épaisseur, livrées sur chaque palette. Elles sont placées au fur et à mesure de l'avancement de la pose des panneaux sur la périphérie de la salle.

4.33 Mise en place et collage des panneaux

Les opérations s'organisent comme suit :

1. Repérage et tracé de l'axe de départ ;
2. Mise en place du panneau d'angle : les bandes longitudinale et transversale de minimum 5 cm sur les panneaux sont découpées en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel ;
3. Pose de la première rangée transversale :
 - sur le panneau, la bande de minimum 5 cm est découpée en prenant en compte les défauts d'équerrage éventuel,
 - la colle d'assemblage est déposée sur le recouvrement transversal et dans la rainure comme illustré ci-dessous.



4. Pose des rangées suivantes (cf. illustration ci-dessous) : la pose des panneaux s'effectue à coupe perdue ; la dimension des panneaux en périphérie doit être d'au moins 1/3 de la longueur ; chaque panneau est encollé comme décrit précédemment.



Nota : si la découpe des panneaux se situe dans la zone de ventilation, compléter cette partie avec la mousse livrée sur la palette en la collant avec de la colle acrylique.

4.34 Réalisation des réservations

Cf. illustrations ci-dessous.

Les panneaux sont découpés après repérage et traçage.

Le panneau est découpé à la scie cloche et profilé pour encasturer la réservation.



4.35 Tolérances et traitement des joints de panneaux

Les tolérances de pose à respecter sont les suivantes :

- désaffleures entre panneaux inférieurs à 0,3 mm ;
- défauts de surface (impact,..) traités ;
- ouverture entre panneaux d'au plus 3 mm.

Les joints sont traités comme suit :

- les désaffleures supérieurs à 0,3 mm sont traités par ponçage ;
- les défauts de surface (impact,..) sont traités par application du produit de remplissage TEC 900 DSP de H.B. FULLER, puis poncés après séchage ;
- les ouvertures de joints entre panneaux supérieures à 3 mm sont traitées par sciage du joint du côté de la languette sur une épaisseur de 5 mm, avec une scie circulaire équipée d'une lame de 4 mm de large ;
- les joints sont soigneusement aspirés, puis sont remplis par injection de la colle CORAPUR 666 (Société KOMMERLING, distribuée par GERFLOR) ou bien de la colle BOSTIK BOIS EXTÉRIEUR GEL ou bien de la colle SIKA ADHEFLEX PARQUET de la Sté. SIKA, après préparation du produit selon les indications du fabricant ;
- la surface est lissée avec une spatule ;
- après séchage, les joints sont poncés.

4.36 Primairisation

Après ponçage, appliquer impérativement l'un des primaires suivants :

Fabricant	Primaire
BOSTIK	PRIMASOL R
H.B. FULLER	TEC 047
MAPEI	ECOPRIM T
PAREXGROUP	165 PROLIPRIM UNIVERSEL
SIKA – CEGECOL	CEGEPRIM RN
UZIN	PE 260

4.4 Pose du revêtement de sol sportif sur les panneaux

Les dispositions générales de mise en oeuvre du revêtement de sol sportif sont celles indiquées dans l'annexe particulière dédiée au revêtement considéré, en fin du présent Dossier Technique, à savoir :

- Revêtements de sol à base de PVC (Annexe 1) ;
- Revêtements de sol linoléum (Annexe 2).

4.5 Découpe du revêtement pour les réservations

La découpe est réalisée avec un découpeur circulaire avec centreur de découpe.

4.6 Finitions

4.6.1 Traitement des rives - plinthes

Une plinthe de finition en bois ou synthétique est fixée sur la périphérie.

4.6.2 Traitement des seuils de portes

Pour les portes intérieures, le raccordement est réalisé par fixation d'un seuil en bois dur.

Pour les portes donnant sur l'extérieur, un seuil en béton est confectionné et terminé avec un couvre-joint.

5. Mise en service

5.1 Revêtement de sol PVC

Cf. norme NF DTU 53.2.

5.2 Revêtement de sol Linoléum

Cf. e-Cahier CSTB 3703 CPT « Revêtements de sol linoléum collés ».

Pour un trafic piéton normal, la mise en service a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

6. Entretien – Utilisation

6.1 Revêtement de sol PVC

Cf. Annexe 1 en fin de Dossier Technique.

6.2 Revêtement de sol Linoléum

- Cf. Annexe 2 en fin de Dossier Technique.

B. Résultats Expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Avis Technique.

Aptitude à l'emploi des systèmes (caractéristiques sportives selon NF EN 14 904)

- Systèmes avec revêtement « TARAFLEX POLYVALENT »
(Rapport LABOSPORT n° C102161-A1 du 01/04/2011)
- Systèmes avec revêtement « TARAFLEX RECREATION 60 »
(Rapport LABOSPORT n° C130587-B1 du 28/05/2013)
- Systèmes avec revêtement « TARAFLEX TRADISPORT »
(Rapport LABOSPORT n° C130587-A1 du 23/09/2013)
- Systèmes avec revêtement « TARAFLEX EVOLUTION »
(Rapport LABOSPORT n° R170942-A2 du 18/12/2017)
- Système « TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINODUR »
(Rapport LABOSPORT n° R111032-A1 du 27/09/2011)
- Système « TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINODUR »
(Rapport LABOSPORT n° R111037-A1 du 11/10/2011)

Evaluation de la résistance à la fatigue

(Rapports d'essais du FCBA n° F-R/68/05/272/06/029/153 et n° 404/08/242)

Comportement à l'humidité

(Rapport d'essai du CTBA n° 04/PC/PHY/190 du 16/02/2005)

Tenue du plan de collage (Pour les revêtements de sol linoléum)

- Pelage sur support bois après 14 jours à 23 °C selon NF T 76-128
(Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR du 22/06/2012)
(Résultats d'essais du laboratoire UZIN du 19/01/2011)
(Résultats d'essais du laboratoire H.B. FULLER du 25/06/2012)
- Pelage initial et pelage à la chaleur sur support bois
(Résultats d'essais du laboratoire SIKA-CEGECOL du 19/09/2017)
(Résultats d'essais du laboratoire HB FULLER du 24/01/2019)
(Résultats d'essais du laboratoire UZIN du 13/07/2017)

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

Les systèmes TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT et TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE ne font pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle des panneaux TARAFLEX SYSTEM : octobre 2004.

Surface posée tous revêtements confondus :

- 250 000 m² en TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT,
- 60 000 m² en TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE.

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableau du Dossier Technique

Tableau 1 - Supports neufs – Nomenclature

Type des supports	Référentiels
1 - Dallages sur terre-plein	NF P 11-213 réf. DTU 13.3 partie 2
2 - Planchers en dalle pleine de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 21
3 - Planchers en dalle pleine à partir de prédalles préfabriquées et de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	e-Cahier CSTB 2892_V2 mai 2000 - NF DTU 21
4 - Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton armé, avec table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 21
5 - Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton précontraint table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2
6 - Plancher nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, avec continuité sur appuis.	NF DTU 23.2
7 - Plancher à partir de béton coulé en œuvre sur profilés métalliques larges collaborants, avec continuité sur appuis	Avis Techniques respectifs + e-Cahier CSTB n° 3730_V2
8 - Chapes ou dalles traditionnelles à base de liants hydrauliques	NF DTU 26.2
9 - Chapes fluides base ciment	Avis Techniques respectifs + e-Cahier CSTB n°3774_V2
10 - Chapes liquides à base de sulfate de calcium	Avis Techniques respectifs + e-Cahier du CSTB n°3578_V3
11 - Chape asphalte	NF P 90-202
12 - Béton bitumineux	NF P 90-202

Annexes au Dossier Technique

Annexe 1 Revêtements de sol PVC : revêtements associés et conditions particulières de mise en œuvre et d'entretien des revêtements

Cette annexe fait partie intégrante du présent Dossier Technique Etabli par le Demandeur

1. Description des revêtements de sol sportifs associés et appellations des systèmes

1.1 Revêtements associés pour le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT

1.11 Revêtement associé pour le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT RECREATION 45

- **Nature et type**
Revêtement de sol sportif vinylique avec armature sur sous-couche alvéolaire présenté en lés.
- **Désignation commerciale**
TARAFLEX RECREATION 45.
- **Caractéristiques d'identification du revêtement**
Largeur totale : 1,5 m.
Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
Epaisseur totale nominale : 4,5 mm.
Masse surfacique totale moyenne : 2 600 g/m².

1.12 Revêtement associé pour le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT POLYVALENT

- **Nature et type des revêtements**
Revêtements de sol sportifs vinyliques avec armature sur sous-couche alvéolaire conformes à la norme NF EN 14904, présentés en lés.
- **Désignation commerciale**
TARAFLEX POLYVALENT
- **Caractéristiques d'identification des revêtements**
Largeur totale : 1,5 m.
Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
Epaisseur totale nominale : 6,2 mm.
Masse surfacique totale moyenne : 4 200 g/m².

1.13 Revêtements associés pour les systèmes TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT RECREATION 60 / TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT TRADISPORT

- **Nature et type des revêtements**
Revêtements de sol sportifs vinyliques avec armature sur sous-couche alvéolaire conformes à la norme NF EN 14904, présentés en lés.
- **Désignations commerciales**
TARAFLEX RECREATION 60 / TRADISPORT
- **Caractéristiques d'identification des revêtements**
Largeur totale : 1,5 m.
Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
Epaisseur totale nominale : 6 mm.
Masse surfacique totale moyenne : 3790 g/m².

1.12 Revêtement associé pour le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT EVOLUTION

- **Nature et type**
Revêtement de sol sportif vinylique avec armature sur sous-couche alvéolaire présenté en lés.
- **Désignation commerciale**
TARAFLEX EVOLUTION.
- **Caractéristiques d'identification**
Largeur totale : 1,5 m.
Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
Epaisseur totale nominale : 7,5 mm.
Masse surfacique totale moyenne : 4 750 g/m².

1.13 Revêtement associé pour le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT SURFACE

- **Nature et type**
Revêtement de sol sportif vinylique compact présenté en lés.
- **Désignation commerciale**
TARAFLEX SURFACE.
- **Caractéristiques d'identification**
Largeur totale : 1,5 m.
Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
Epaisseur totale nominale : 2 mm.
Masse surfacique totale moyenne : 2 700 g/m².

1.2 Revêtement associé pour le système TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE SURFACE

- **Nature et type**
Revêtement de sol sportif vinylique compact présenté en lés.
- **Désignation commerciale**
TARAFLEX SURFACE.
- **Caractéristiques d'identification**
Longueur des lés : jusqu'à 24 m.
Epaisseur totale nominale : 2 mm.
Masse surfacique totale moyenne : 2 700 g/m².

2. Mise en œuvre du revêtement de sol

La mise en œuvre des revêtements de sol sportifs PVC est réalisée suivant la norme NF DTU 53.2 "Revêtements de sol PVC collés".

2.1 Stockage

Cf. norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés ».

2.2 Conditions de mise en oeuvre

2.2.1 Température ambiante

La température minimale du local doit être de +15 °C pour la pose.
Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +10 °C à +30 °C.

2.22 Température du support

Au moment de la pose, elle doit être d'au moins +12 °C, et supérieure d'au moins 3 °C à la température de point de rosée (correspondant au début de la condensation de l'humidité de l'air sur le support).

2.3 Pose

2.31 Encollage

Le fabricant du revêtement préconise l'emploi de colles acryliques à faible teneur en eau et adaptées au collage compact PVC sur panneaux bois, employées en simple encollage à raison de 250 à 300 g/m² environ, déposées à la spatule dentée fine (type A2 selon recommandations TKB).

Les colles préconisées sont les suivantes :

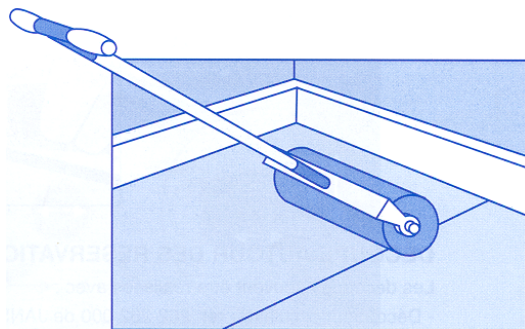
Fabricant	Colle
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 HQT
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC
BOSTIK	SADERFIX T3
BOSTIK	MIPLAFIX 200
BOSTIK	PLASTIMANG
H.B. FULLER	TEC 522
GERFLOR	GERTEC
MAPEI	ULTRABOND ECO V4SP
PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS
UZIN	KE 2000 S

Nota : Pour le système TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE avec revêtement TARAFLEX SURFACE, l'encollage doit être suivi d'un passage au rouleau à poils mi-longs afin d'homogénéiser l'épaisseur du film de colle, éviter le spectre des sillons de colles et obtenir un gommage uniforme.

2.32 Marouflage

Le marouflage est effectué de façon soignée en deux temps :

- premier marouflage manuel lors de la mise en place,
- second marouflage au rouleau au minimum une heure après l'encollage.



Marouflage au rouleau

2.33 Traitement des joints courants entre lés

La soudure des joints à chaud avec le cordon d'apport CR50 est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.2.

Le cordon pour soudure à chaud des joints est un mélange de PVC plastifié au coloris du revêtement, distribué par la Société GERFLOR ; son diamètre est de 5 mm.

3. Entretien

Pour les revêtements de sol constituant le système, le fabricant préconise les dispositions suivantes :

- Le traitement de surface PROTECSOL appliqué en usine permet de s'affranchir du premier entretien nécessaire sur ce type de matériau ;
- Ne jamais employer d'abrasifs (disques noirs, bruns ou verts ou tampons à récurer) pour éviter la détérioration du traitement PROTECSOL ;
- Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages sportifs.

La métallisation est proscrite car elle est susceptible de modifier les caractéristiques sportives du revêtement.

Annexe 2 – Revêtements de sol linoléum : revêtements associés et conditions particulières de mise en œuvre et d'entretien des revêtements

Cette annexe fait partie intégrante du présent Dossier Technique Etabli par le Demandeur

1. Description des revêtements de sol sportifs associés et appellations des systèmes

1.1 Revêtements associés pour le système TARAFLEX SYSTEM TOP COMFORT LINO

> Nature, type et désignation

Revêtement de sol linoléum compact sur support en toile de jute présenté en lés d'épaisseur 4 mm et d'aspect uni : COLORETTE SPORT, d'aspect marbré : LINODUR SPORT, ou d'aspect bois : NATURE SPORT.

> Caractéristiques d'identification

Largeur totale : 2,00 m.

Longueur des lés : jusqu'à 28 m.

Épaisseur totale nominale : 4 mm.

Masse surfacique totale moyenne : 4700 g/m².

1.2 Revêtements associés pour le système TARAFLEX SYSTEM ENDURANCE LINO

> Nature, type et désignation

Revêtement de sol linoléum compact sur support en toile de jute présenté en lés d'épaisseur 4 mm et d'aspect uni : COLORETTE SPORT, d'aspect marbré : LINODUR SPORT, ou d'aspect bois : NATURE SPORT.

> Caractéristiques d'identification

Largeur totale : 2,00 m.

Longueur des lés : jusqu'à 28 m.

Épaisseur totale nominale : 4 mm.

Masse surfacique totale moyenne : 4700 g/m².

2. Mise en œuvre du revêtement de sol

La mise en œuvre des revêtements de sol sportifs linoléum est réalisée selon le e-Cahier du CSTB n°3703 CPT « Revêtement de sol linoléum collés ».

2.1 Stockage

Cf. Cahier CSTB 3703 CPT « Revêtements de sol linoléum collés ».

2.2 Conditions de mise en oeuvre

Cf. e-Cahier CSTB 3703 CPT « Revêtements de sol linoléum collés ».

La température minimale nécessaire pour effectuer la pose est de +10 °C pour le support et +15 °C pour l'atmosphère.

L'hygrométrie ambiante ne doit pas excéder 75% pendant la durée du chantier. Celle-ci ainsi que la température du support, doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée).

Pour l'emploi des colles, la plage de température est de +10 °C à +30 °C.

2.3 Pose

2.3.1 Encollage

Le fabricant du revêtement préconise l'emploi de colles acryliques adaptées au collage sur panneaux bois, employées en simple encollage à raison de 325 g/m² environ, déposées à la spatule dentée (type A2 selon recommandations TKB).

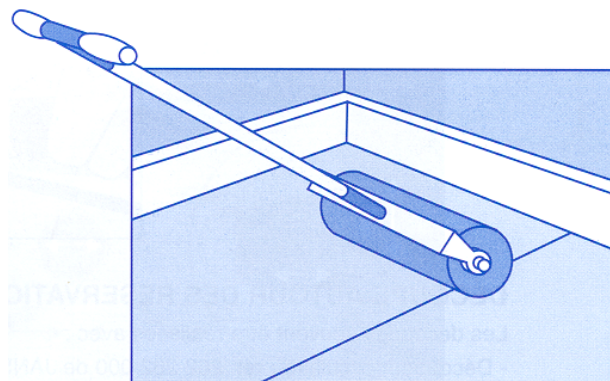
Les colles préconisées sont les suivantes :

Fabricant	Colle
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 LINO
SIKA-CEGECOL	CEGE 100 HQT
BOSTIK	LINOMANG
BOSTIK	SADER LINO
BOSTIK	MIPLALINO
MAPEI	ULTRABOND ECO 540
UZIN	LE 43
H.B. FULLER	TEC 614
H.B. FULLER	TEC 414

2.3.2 Marouflage

Le marouflage est effectué de façon soignée en deux temps :

- premier marouflage manuel lors de la mise en place ;
- second marouflage au rouleau dans le sens transversal des lés, puis sur leur longueur.



Marouflage au rouleau

2.3.3 Traitement des joints courants entre lés

Cf. e-Cahier CSTB 3703 CPT « Revêtements de sol linoléum collés ».

Les joints sont toujours traités à chaud avec cordon d'apport.

Le cordon de d'apport est un mélange à base d'éthylène-vinyl-acétate (EVA), de diamètre 4 mm, distribué par la Société GERFLOR en bobines de 120 m dans tous les coloris de la gamme.

Le traitement à chaud (plus exactement le « thermocollage ») est réalisée au plus tôt le lendemain de la pose et après chanfreinage jusqu'à la toile de jute.

Après dépoussiérage de la rainure (largeur 3,5 mm environ), on utilise un chalumeau à main ou un chariot automateur.











3. Entretien

Cf. CPT e-Cahier du CSTB 3703 « Revêtements de sol linoléum collés ».

La Sté. GERFLOR préconise les dispositions suivantes :

- Il est essentiel de ne jamais appliquer des produits d'entretien ayant un pH > 9 car les produits trop alcalins endommagent irrémédiablement le linoléum.
- Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages sportifs (cf. Tableau ci-après).



Type de nettoyage	Matériels utilisés	Produits d'entretien	Méthodes d'entretien
<p>Nettoyage approfondi 2 X par an</p> <p>Entretien mécanique</p>	<p>A/ SANS TRACES DE RESINES</p> <p>  + rinçage</p> <p> </p>	<p>Détergent alcalin dilué (pH <9)</p> <p>Détergent redispersible</p>	<p>-Lavage mécanique au disque bleu avec autolaveuse, rotocleaner ou monobrosse. Récupération de l'eau sale avec une raclette ou un aspirateur à eau si on utilise une monobrosse</p> <p>- Rinçage</p> <p>-Passage détergent redispersible avec le disque rouge</p>
	<p>B/ AVEC TRACES DE RESINES</p> <p> </p> <p>  + rinçage</p> <p> </p>	<p>Détergent alcalin dilué (pH <9)</p> <p>Détergent redispersible</p>	<p>Si il a des traces de résines :</p> <p>-Lavage mécanique au disque bleu avec autolaveuse, rotocleaner ou monobrosse. Récupération de l'eau sale avec une raclette ou un aspirateur à eau si on utilise une monobrosse</p> <p>-Ponçage au disque vert</p> <p>- Rinçage</p> <p>-Passage détergent redispersible avec le disque rouge</p>



Matériel pour le balayage humide

Balai trapèze équipé, de préférence, de gazes à usage unique, antistatiques et/ou pré imprégnées



Matériel pour le balayage à sec



Matériel pour l'entretien mécanique



Matériels pour le lavage